

NOTE DE LA RÉDACTION

Malaise économique et situation politique

La grande épreuve de la sécheresse développe peu à peu toutes ses conséquences et comporte des effets d'autant plus sévères que la période de gêne présente succède à deux années de mauvaises ou médiocres récoltes. Au déficit continu de ces récoltes et à ses effets sur le mouvement des prix viennent s'ajouter les incidences de la dévaluation.

Cet état de malaise a entraîné une série de bruyantes manifestations. Nous nous bornerons à rappeler l'émeute de Meknès, le 2 septembre, provoquée par les difficultés de répartition des eaux de l'oued Bou Fekrane, les incidents de Marrakech, le 24 septembre, au passage d'un représentant du Gouvernement français, les troubles de Khemissèt, le 22 octobre, ceux postérieurs de Port-Lyautey, d'Oujda et de Fès.

L'action de facteurs purement politiques internes ou externes au Maroc concourt avec une méthode trop évidente à exploiter et à exagérer une gêne économique temporaire. On s'efforce d'amoindrir le prestige de la France en la rendant responsable d'une de ces périodes de calamité dont les oscillations déconcertantes de la production nord-africaine offrent pourtant, dans le passé, tant d'autres témoignages.

La lutte contre la misère

Par delà les répressions nécessaires et les éclats oratoires inévitables relativement aux exigences de la sécurité impériale française, l'œuvre de la France au Maroc est assez forte pour se défendre par elle-même. Après avoir prévenu les risques d'épidémie par une vaste entreprise de prophylaxie collective, la plus importante peut-être qui ait été mondialement tentée depuis longtemps, le Gouvernement chérifien organise méthodiquement son action de secours : création de centres d'hébergement, octroi de subventions aux œuvres de bienfaisance, distribution de vivres. Il poursuit, par l'aménagement progressif des caisses régionales de prévoyance et de crédit agricole, par l'institution des coopératives de blé, cet effort de prévoyance indigène si apparent déjà dans les résultats des 52 sociétés indigènes de prévoyance, qui n'ont pas distribué moins de 311 millions de francs au cours des vingt dernières années pour venir en aide au fellah et le soustraire aux méfaits de l'usure et de l'accaparement (1).

Particulièrement urgent s'affirmait, à cet égard, l'octroi de prêts de semences, afin d'éviter, pour la saison prochaine, les effets d'une régression nouvelle des emblavures.

En effet, le recensement des superficies emblavées et des récoltes obtenues au cours des dix dernières années, fait apparaître que chaque récolte indigène, médiocre ou mauvaise, entraîne une régression des superficies emblavées au cours de la campagne agricole suivante.

C'est ainsi qu'après une période de huit ans (1927-1934) au cours de laquelle les superficies ensencées en blé dur par les agriculteurs indigènes ont évolué, pour l'ensemble du Maroc, entre 750.000 hectares (1927) et 921.000 hectares (1929), l'excellente récolte 1934 a fait passer brusquement ces superficies de 875.000 hectares (année agricole 1933-1934) à 1.807.000 hectares (année agricole 1934-1935). Par la suite, la récolte 1935 ayant été médiocre, les emblavures de la campagne 1935-1936 sont redescendues à 944.000 hectares. Enfin, à la suite de la mauvaise récolte 1936, on estime qu'elles ont subi une nouvelle chute de l'ordre 20 %, ce qui les aurait donc ramenées à 760.000 hectares environ.

Afin d'assurer, en dépit des circonstances, un emblavage normal en blé dur, le stock constitué par l'Office du blé est peu à peu complété par des importations de blés de semence acquis au dehors.

Par ailleurs, il ne suffit pas de remédier à la sous-alimentation indigène, il faut encore améliorer ses conditions insuffisantes d'habitat. Un comité de l'habitat indigène, institué par décision du 12 octobre, a arrêté un programme de constructions de nature à assurer la disparition progressive des bidonvilles : mise en chantier immédiate, notamment, de 500 nouallas et de 200 maisons à Rabat.

Cet ensemble de mesures appelle des moyens financiers plus étendus dont on peut difficilement admettre que le budget chérifien, dépourvu d'élasticité, puisse assumer la charge à l'aide de ses seules ressources. Sans doute, un décret du 25 août autorise-t-il des avances de la Caisse nationale française de crédit agricole aux institutions de crédit agricole et de prévoyance du Maroc. Mais ces avances, très modestes, comportent une limite de 20 millions de francs. La métropole tiendra certainement à s'associer à la lutte contre la misère au Maroc par un effort financier, à la mesure des calamités actuelles, qui affirmera à nouveau la sollicitude française pour les populations protégées d'Afrique du Nord.

(1) Cf. Articles pages 344 et 347.

**La technique française,
instrument de solidarité franco-chérifienne.**

L'appui de la France ne s'exprime point toujours d'ailleurs par des avantages matériels directement saisissables. Il n'en reste pas moins que l'apport de nos techniques ouvre chaque jour au monde chérifien des perspectives nouvelles de labeur et d'enrichissement.

Qui donc chiffrera l'étendue de la valorisation du Maroc par la seule découverte des gisements de phosphates? Est-il excessif de soutenir qu'à l'exemple de l'Angleterre assise sur un bloc de charbon, la fortune du Maroc repose largement sur des assises de phosphates?

Les progrès de la géologie minière permettent au surplus d'entrevoir des chances progressives de capitalisation pour le pays, que soulignait le sous-secrétaire d'État aux mines, M. Ramadier, lors de sa visite de fin septembre dernier.

Le 22 octobre, le Maroc pouvait saluer le départ à l'exportation d'un premier contingent de minéral de fer en provenance de la mine des Aït Amar, près d'Oued-Zem, et, quelques jours plus tard, le chargement, à Port-Lyautey, d'un bateau-citerne représentant la première exportation de pétrole provenant des chantiers de prospection du Maroc. Par ailleurs, les expéditions des charbonnages de Djerada — 12.000 tonnes mensuellement — enregistrent déjà des destinations variées et souvent lointaines : Yougoslavie, Canada. Enfin, la campagne d'étude géologique du manganèse, entreprise depuis quelques années, révèle des ressources appréciables qui laissent présager pour les gisements du Sud une période prochaine d'exploitation intensifiée.

L'implantation des méthodes modernes d'arboriculture n'a pas moins enrichi le Maroc. Il suffit de se reporter, à cet égard, aux tableaux consacrés, dans ce bulletin, à l'extension des cultures de primeurs, de 1920 à 1937, qui aboutissent aujourd'hui à un ensemble de plus de 1.200.000 arbres, dont 350.000 de plantation indigène (1).

La métropole a profité, comme le Maroc, de cette mise en valeur marocaine. Le tableau des progressions d'exportation de primeurs par les ports français, de 1933 à août 1937, fait ressortir un pourcentage d'augmentation significatif (2).

(1) Cf. Graphique page 304.

(2) Tableau page 304.

Efforts non seulement quantitatifs, mais qualitatifs, et lorsque le ministère des colonies, le 27 août dernier, a réglementé le conditionnement des produits d'outre-mer, il n'a pas manqué de mentionner les réalisations de cet ordre entreprises et poursuivies depuis six ans par l'Office chérifien d'exportation pour doter la production marocaine d'un véritable état civil.

Le Maroc et la solidarité impériale française

Tandis que le Maroc et les autres possessions coloniales françaises font de plus en plus face à des problèmes communs, leurs relations d'échanges se resserrent (3).

L'emploi du riz pour l'alimentation des indigènes nord-africains, comme complément du blé défaillant, a constitué une vivante illustration de la solidarité de l'Empire français. C'est ainsi que les paysans jaunes des deltas indochinois ont pu concourir à nourrir le fellah marocain. D'autres formes de rapprochement s'ébauchent qui s'amorcent jusqu'en Guyane et aux Antilles. Mais l'avenir verra surtout des rapports étroits entre le Maroc et l'Afrique occidentale. La politique d'élevage pratiquée en Afrique occidentale entraînera, en particulier, des envois croissants d'engrais phosphatés marocains, nécessaires au perfectionnement de la production (4).

Cette solidarité économique exige des contacts administratifs plus étroits et une plus grande unité d'action. A cette nécessité répond déjà, sur le plan nord-africain, la promulgation du décret du 19 octobre confiant à un ministre d'État le contrôle de notre action en Afrique du Nord.

Mais plus encore que dans les textes, c'est dans les faits qu'il convient d'inscrire la volonté de coordination. Cela suppose, au préalable, des méthodes communes et un inventaire méthodique des courants et des initiatives.

Fort de son expérience marocaine le Bulletin économique s'efforcera désormais, pour sa part, de poursuivre ce travail de confrontation des activités nord-africaines.

(3) Cf. Le mouvement commercial au Maroc, en 1936, page 317.

(4) Cf. Les engrais phosphatés du Maroc au service des colonies françaises, page 299.